

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision : 30/06/2024

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

| | |
|------------------------|--|
| Nom du produit | Charbon animal en poudre |
| Référence | 20 185 500 – Educachim 910 173 - Sciencethic |
| Utilisation du produit | Colorant pour peinture, vernis, papier et matières plastiques. |
| Fournisseur | SCIENCETHIC 32 ROUTE DE ROUEN 27930 NORMANVILLE +33 (0) 232 230 230 jecontacte@sciencethic.com |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la législation en vigueur.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition : phosphate de calcium et noir de carbone

Numéros cas : 8021-99-6

Numéros einecs : 232-421-2

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient pas d'ingrédients dangereux pour nécessiter une déclaration dans cette section, conformément aux règlements de l'UE ou aux règlements nationaux.

4. PREMIERS SECOURS

Premier secours

| | |
|----------------------|---|
| Inhalation | Transporter la personne incommodée à l'air frais. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité. |
| Ingestion | Aucune mesure spéciale requise |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| <u>Moyens d'extinction</u> Utilisables | En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique |
| Non utilisable | Aucun |
| Risques particuliers liés à l'exposition au produit | Risque d'explosion de poussières Risque de dégagement de gaz toxiques en cas d'incendie |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie | Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un masque. |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter la dispersion et l'écoulement du produit |

répandu ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, les égouts ou conduits d'évacuations. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation
Stockage

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|------------------------------|---|
| Valeurs limites d'exposition | Non disponible |
| Mesures d'hygiène | Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipuler le produit. |
| Protection respiratoire | Recommandé : masque de protection anti-poussière |
| Protection des mains | Recommandé : gants |
| Protection des yeux | Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée |
| Protection de la peau | L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. |
| Description des ingrédients | Limite de poussière respirable : 3mg/m ³ - 8h TWA |
| Poussière inhalable totale | 10 mg/m ³ -8h TWA |

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales
Aspect
Etat physique
Couleur
Odeur

Solide [poudre]
noir
Inodore

pH
Densité apparente
Solubilité

8.63 à 23.1°C
735 g/l
insoluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|--|--|
| Stabilité | le produit est stable à température normale |
| Conditions à éviter Produits de décomposition dangereux | éviter la chaleur et les flammes une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé et l'environnement selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients vides non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur selon la liste Européenne des déchets (LED). Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets.
(LED).

Déchets dangereux

A la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 91/689/CEE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Numéro Nom d'expédition Classe PG Etiquette Autres informations

ONU

ADR/RID non réglementé

GGVSE non réglementé

ADNR non réglementé

IMDG non réglementé

IATA classe ICAO/IATA

PG : groupe d'emballage

Non dangereux pour le transport

Le produit n'est pas soumis à étiquetage

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation de l'union Européenne

Déterminée en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Applications industrielles

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale , Art. L 461 – 1 à L 461- 7 (France) : non concerné

Stockage- Rubrique(s) des ICPE (France) : 2517

Arrêté du 11 Juillet 1977 , fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné.

16. AUTRES DONNEES

Avis au lecteur

Les informations portées sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cette fiche de données de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. Les données ci- dessus n'ont pas valeur de garantie concernant la composition, les propriétés ou la performance des produits.